

Métropole
Toulon Provence Méditerranée

Toulon, le 2 novembre 2026

Face aux inondations, la Métropole TPM mise sur la prévention



La Métropole Toulon Provence Méditerranée agit pour protéger le territoire et ses habitants. Prévention, accompagnement des particuliers, aménagements hydrauliques, entretien des réseaux : la Métropole déploie une stratégie globale pour réduire la vulnérabilité du territoire, protéger les populations et améliorer la résilience face aux événements climatiques. Le dispositif ALABRI, qui permet aux particuliers de bénéficier d'un diagnostic gratuit, s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Contact presse : 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / servicepresse@metropoletpm.fr

À l'automne, la Métropole Toulon Provence Méditerranée poursuit son engagement pour renforcer la sécurité des habitants et la résilience du territoire face au risque inondation.

Particulièrement exposé, le territoire méditerranéen est plus enclin aux changements climatiques en raison de sa géographie, entre mer, collines et cours d'eau côtiers. Les débordements de cours d'eau, les ruissellements des eaux pluviales ou les submersions marines sont des phénomènes d'inondation qui constituent les principaux risques naturels du territoire.

La Métropole déploie le dispositif ALABRI pour accompagner gratuitement les habitants et les gestionnaires de biens situés en zone inondable. Les actions engagées permettent de mieux protéger les personnes, limiter l'impact matériel et favoriser un retour rapide à la normale après un événement de ce type.

Un programme ambitieux de prévention à l'échelle métropolitaine

Depuis 2018, la Métropole conduit le Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais (PAPI PCT). Ce programme, reconduit pour la deuxième fois pour la période 2024-2029 a été labellisé par l'Etat en 2024. Le PAPI PCT prévoit plus de **55 millions d'euros d'investissements** et la mise en œuvre de 73 actions jusqu'en 2029 pour renforcer la résilience du territoire face aux inondations. A ces actions s'ajoutent sur Hyères et La Crau, celles du PAPI Gapeau porté par le syndicat de rivière.

Les programmes reposent sur plusieurs axes : sensibilisation des habitants, amélioration de la connaissance des risques, accompagnement des entreprises et des particuliers, gestion de crise, aménagements hydrauliques (création de bassin de rétention, de zones d'expansion des crues) et réduction de la vulnérabilité du territoire.

ALABRI : un diagnostic gratuit pour identifier les solutions adaptées à son logement

Parmi les dispositifs déployés par la Métropole, le dispositif ALABRI permet aux propriétaires, locataires et gestionnaires de biens situés en zone inondable, soit 1 habitation sur 5 sur le territoire, de bénéficier gratuitement d'un diagnostic personnalisé de leur habitation.

Ce diagnostic est réalisé, par un technicien spécialisé, pour permettre d'évaluer la vulnérabilité du logement et de définir les mesures les plus adaptées : pose de batardeaux, protection des ouvertures, installation de dispositifs, sécurisation des équipements électriques ou encore aménagement d'une zone refuge en étage.

Entièrement gratuit, confidentiel et sans engagement, il s'accompagne d'un suivi technique et administratif personnalisé.



Contact presse : 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / servicepresse@metropoletpm.fr

Des travaux financés jusqu'à 100%

Une fois le diagnostic réalisé, les personnes détentrices d'un bien peuvent bénéficier d'aides financières permettant de prendre en charge jusqu'à 100% le coût des aménagements préconisés, grâce à la mobilisation conjointe de l'Etat (80%), au titre des Fonds de prévention des risques naturels majeurs et de la Métropole TPM (20%).

Depuis son lancement en 2020, le dispositif a déjà accompagné plus de 250 habitants du territoire dans leurs démarches de protection face au risque inondation.

Pour s'inscrire au dispositif

Les habitants souhaitant vérifier l'éligibilité de leur logement ou bénéficier d'un diagnostic gratuit peuvent :

- consulter le site : alabri-metropoletpm.com ;
- contacter le dispositif par téléphone au 04 22 46 11 85 ;
- écrire à contact@alabri-metropoletpm.com ;
- des permanences sont également assurées en mairies.

Pour plus d'informations télécharger le guide qui vous accompagne dans la mise en place des solutions appropriées : cliquez ici

Des aménagements pour mieux gérer les eaux pluviales

Au-delà des dispositifs dédiés aux usagers, la prévention repose également sur une politique d'aménagement du territoire à grande échelle. C'est pourquoi, la Métropole, dans le cadre de son Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) a engagé un diagnostic complet des réseaux afin d'identifier les secteurs les plus sensibles et de programmer les travaux nécessaires pour améliorer les écoulements et, ainsi, limiter les débordements lors des épisodes pluvieux.

En parallèle, la stratégie métropolitaine « Ville perméable » vise à favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie grâce à la végétalisation, aux sols perméables et à la désimperméabilisation des espaces urbains. Cette approche contribue à limiter le ruissellement tout en préparant le territoire aux effets du changement climatique.

Toutefois, les réseaux ne peuvent pas être dimensionnés pour absorber l'intégralité des eaux générées par les événements pluvieux exceptionnels, dont la fréquence et l'intensité tendent à augmenter. C'est pourquoi il est important de sensibiliser la population aux bons réflexes de vigilance afin de protéger leurs habitations et d'être prêts à la gestion de crise.



Contact presse : 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / servicepresse@metropoletpm.fr

Entretenir les cours d'eau et les réseaux pour limiter les risques

La Métropole mène également un programme permanent d'entretien des cours d'eau (200 000€/an) afin de maintenir leur capacité d'écoulement, de supprimer les obstacles susceptibles de créer des embâcles et de préserver les milieux aquatiques.

Cette action est complétée par l'entretien régulier des voiries, avaloirs et réseaux d'eaux pluviales ainsi que par des opérations de sécurisation des cours d'eau enterrés. Des travaux, d'un montant de 11 millions d'euros, sont actuellement en cours à Hyères, à La Seyne-sur-Mer et à Six-Fours-les-Plages.

Mieux anticiper et gérer les événements « inondation »

La prévention est aussi affaire d'anticipation. La Métropole finalise son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) destiné à organiser la solidarité entre les communes, coordonner les moyens humains et matériels disponibles et garantir la continuité des services essentiels en cas d'événement majeur.

Ce dispositif vient compléter les plans communaux de sauvegarde et permettra de renforcer la coordination opérationnelle à l'échelle métropolitaine.

Chiffres clés

- **85 000 personnes exposées** aux risques inondation sur le territoire, soit 1 sur 10 ;
- + de **55 millions d'euros mobilisés** dans le cadre du PAPI PCT 2024-2029 ;
- **73 actions** programmées jusqu'en 2029 ;
- **+ de 250 habitants accompagnés** par le dispositif ALABRI ;
- **3 risques inondation** pris en compte : par débordement de cours d'eau, par ruissellement, par submersion marine ;
- **10 fleuves côtiers présentant des risques fort de débordement** : *Gapeau, Roubaud, Eygoutier, Las, Faveyrolles, Reppe, Pontillot, Rayolet, Oïde, Loup.*



Contact presse : 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / servicepresse@metropoletpm.fr